



SE DÉPLACER

Les travailleurs aussi pourront avoir leurs vélos pliants

» Les vélos pliants, l'Agence de mobilité, basée à La Tour-du-Pin, les subventionnait déjà pour les habitants du Nord-Isère. Désormais, la structure soutiendra aussi cet achat pour les personnes vivant hors du territoire mais y travaillant. Ces professionnels devront toutefois justifier d'un contrat d'au moins six mois en Nord-Isère et d'un abonnement aux transports en commun. Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable sur <http://wordpress.mobilite-nord-isere.fr/>